



Ministère de l'Environnement et des Forêts
Office National pour l'Environnement

Stratégie et Plan d'action National du Centre d'Echange d'Information de la Convention sur la Diversité Biologique

Centre d'échange d'information
Convention sur la Diversité Biologique
Connexion | À propos | Contenu | Services | Plan du site
n'êtes pas enregistré(e)
Accueil
Bienvenu(e) sur le Centre d'échange (CHM) malagasy de la Convention Biologique (CDB)
Madagascar a signé en juin 1992 à Rio de Janeiro avec de nombreux autres pays la Convention sur la Diversité Biologique.
Le portail présente les informations relatives à la mise en oeuvre de la Convention sur la Diversité Biologique à Madagascar. Par ailleurs, il vise à promouvoir les efforts de Madagascar en matière de biodiversité malagasy et la coopération scientifique et technique.
Latest uploads
New distributional Records and Conservation implications for the Greater Bamboo Lemur *Prolemur simus* [publié le 04/10/2011]
Songadina N°10 [publié le 29/09/2011]
L'île aux trésors : Biodiversité - nouvelles espèces [publié le 29/09/2011]
Songadina N°9 [publié le 29/09/2011]
Songadina N°8 [publié le 29/09/2011]
Nouveautés

Version finale 2011

PREAMBULE

La Convention sur la Diversité Biologique (CDB) encourage les Parties ayant ratifié la Convention par le biais de son article 18, paragraphe 3, à développer un Centre d'échange d'information national afin de promouvoir la coopération technique et scientifique.

Lors de la IXe Conférence des Parties à Bonn en 2008, la décision IX/30 a été adoptée par les parties. Cette décision encourage les Parties au point 2 à :

- (a) Si ce n'est pas encore fait, désigner, dès que possible, un point focal national pour le centre d'échange, comme demandé au paragraphe 7 de la décision II / 3, avec l'expertise nécessaire pour coordonner et mettre en œuvre le centre d'échange d'information;
- (b) Préparer une stratégie d'implémentation nationale pour le centre d'échange d'informations, le cas échéant, de préférence comme composant de la stratégie de biodiversité et du plan d'action nationaux, basé sur les besoins identifiés;
- (c) Développer leurs centres d'échange d'informations nationaux en tant que moyen clef pour l'exécution et l'examen de leurs stratégies de biodiversité et plans d'action nationaux;
- (d) Développer, dans la mesure du possible, les liens entre le centre d'échange d'information et les réseaux existants, et développer des mécanismes d'échange d'informations avec les bases de données nationales appropriées, en utilisant, si applicable et approprié, des standards ouverts bien établis;
- (e) Mettre en place une structure nationale, comme approprié, pour coordonner le développement du centre d'échange d'information, tel qu'un comité de direction interinstitutionnel avec la participation des organismes appropriés impliqués dans la biodiversité et des «parties prenantes»;
- (f) Mobiliser et allouer les ressources pour renforcer la capacité institutionnelle de mettre en application le centre d'échange d'information et pour soutenir ses opérations ;
- (g) Définir les rôles et responsabilités concernant la collecte, la révision et la diffusion d'informations, la gestion de contenu de site web, et des activités de sensibilisation;
- (h) Identifier les sources d'information relatives à la biodiversité au niveau national et les promouvoir à travers le centre d'échange national, et s'il n'est pas encore fait, d'abord

fournir des informations de base sur les contacts nationaux et sur la biodiversité dans le pays;

- (i) Encourager l'utilisation du centre d'échange national comme un outil de dialogue avec la société civile, les grands groupes et parties prenantes ;
- (j) Rendre également le site du centre d'échange national disponible dans les langues nationales ou locales, et diffuser les documents pertinents au niveau national, y compris aux communautés autochtones et locales dans des formats et langues appropriés;

La décision X/15 a été adoptée lors de la Xe conférence des Parties à Nagoya en octobre 2010. Cette décision décrit la mission, les objectifs du CHM pour la période 2011 – 2020. Ainsi la mission du CHM est de contribuer d'une manière significative à la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique et son Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020, grâce à des services efficaces d'information et autres moyens appropriés en vue de promouvoir et faciliter la coopération scientifique et technique, le partage des connaissances et l'échange d'information et d'établir un réseau entièrement opérationnel des Parties et partenaires.

Grâce à ce document de stratégie, Madagascar répond aux décisions IX/30 et X/15 adoptées lors des 9^e et 10^e Conférence des Parties qui permet au Centre d'échange d'être fonctionnel avec une vision claire du travail à faire dans les prochaines années, les rôles du Point focal national pour le CHM clairement définis, une structure nationale de coordination installée ainsi qu'un réseau d'intervenants qui coopèrent.

TABLE DES MATIERES

Préambule	2
I- Introduction	5
II- Genèse et évolution du CHM	6
II- Problématiques et enjeux du centre d'échange	10
II.1- Problématiques	10
II.2- Les enjeux	12
III- Les objectifs de la stratégie du CHM	13
IV- Principe de base de la stratégie du CHM	14
V- Axes stratégiques	15
Axe stratégique 1 : Opérationnalisation / Pérennisation du système	15
Axe stratégique 2 : Organisation et priorisation du contenu	16
Axe stratégique 3 : Renforcement de capacité et communication	18
VI- Plan d'action	19
VII- Conclusion	26

ACRONYMES

ARSIE	: Association du Réseau de Systèmes d'Informations Environnementales
CCNUCC	: Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDB	: Convention sur la Diversité Biologique
CHM	: Clearinghouse mechanism (Centre d'Echange d'Information)
CI	: Conservation International
COP	: Conférence des Parties
CNULD	: Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification
DBEV	: Département de Biologie et d'Ecologie Végétale
DWCT	: Durrell Wildlife Conservation Trust – Madagascar Program
FOFiFA	: Foibe Fikarohana sy Fampanandrosoana eny Ambanivohitra
GERP	: Groupe d'Etudes et de Recherche sur les Primates
GSPM	: Groupe des Spécialistes des Plantes de Madagascar
MBG	: Missouri Botanical Garden – Madagascar Program
MEF	: Ministère de l'Environnement et des Forêts
MICET	: Madagascar Institut pour la Conservation des Ecosystèmes Tropicaux
MNP	: Madagascar National Parks
ONE	: Office National pour l'Environnement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PBZT	: Parc Botanique et Zoologique de Tsimbazaza
PFN	: Point Focal National
PTK	: Portal Tool Kit
RBG Kew	: Royal Botanic Garden - Kew
SAGE	: Service d'Appui à la Gestion de l'Environnement
SCDB	: Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique
SNGF	: SILO National des Graines Forestières
TPF	: The Peregrine Fund
WCS	: Wildlife Conservation Society
WWF	: WWF Madagascar & West Indian Ocean Programme Office

I- INTRODUCTION

Les objectifs pour le CHM sont nombreux, entre autres informer et diffuser l'information sur l'état actuel de la mise en œuvre de la Convention, mais surtout, le CHM est un site de convergence, un lieu de rencontre qui doit faciliter la communication, la coopération et la collaboration entre la communauté scientifique, la coopération au développement, les départements au sein des ministères, des groupes professionnels tant au niveau national qu'international.

Le CHM est également une plate-forme nationale qui informe sur la richesse biologique ainsi que les efforts entrepris pour la conservation de la biodiversité à travers les interventions dans le cadre des projets et programmes. Un énorme travail (recherche et étude) est et a été entrepris par différents départements, les institutions scientifiques et des experts indépendants et des ONG afin de mieux comprendre la biodiversité de Madagascar. De même, des projets divers ont été menés pour permettre l'atteinte de l'objectif du pays en termes de gestion durable de la biodiversité et des écosystèmes. Ces études restent le plus souvent inaccessibles pour des raisons diverses. Il est ainsi utile et nécessaire de capitaliser ces travaux et de promouvoir l'accès aux informations y afférentes à travers le CHM.

Parmi les avantages du CHM on peut citer:

- La fourniture de données qui appuieront les décideurs;
- La promotion d'un accès plus rapide aux connaissances existantes;
- Le renforcement de la communication scientifique et technique;
- L'identification des données manquantes et la collecte d'informations nouvelles sur la diversité biologique;
- La contribution à la mise en œuvre plus efficace de la Convention.

En prenant en compte la multitude d'acteurs sur la biodiversité et le CHM comme un outil d'échange entre eux, il est nécessaire d'élaborer une stratégie et un plan d'action national pour la gestion efficace et utile du CHM.

II- GENESE ET EVOLUTION DU CHM

II.1- Les grandes étapes de création du CHM

Depuis la nomination de Monsieur le Directeur Général de l'ONE comme point focal national du CHM Madagascar en 1997, le CHM de la Belgique a toujours appuyé techniquement et financièrement le CHM.

Phase 1 de 1997 à 2000 : appui du CHM à l'élaboration de stratégie nationale de la biodiversité ainsi que dans l'élaboration de rapport national.

Phase 2 de 2001 à 2006 : Développement du CHM selon les directives du SCBD et avec l'appui technique du CHM de la Belgique.

Les recommandations concernent le contenu du CHM ainsi que la gestion du CHM.

Le site est un sous site de l'ONE.

- Contenu du CHM : les principales rubriques à présenter dans le CHM

- Convention
- Mise en œuvre de la convention
- Biodiversité
- Coopération
- Liens et informations

- Gestion du CHM par le point focal national : un renforcement de capacité du gestionnaire du site web du CHM a eu lieu afin de lui permettre le développement du site ainsi que sa gestion.

La mise à jour du site est effectuée par le responsable informaticien à l'ONE selon les informations qui lui parviennent. Il est le seul à pouvoir modifier le contenu du site.

Phase 3 depuis 2006 : Développement d'un nouveau site CHM à partir d'un logiciel le « Portal Tool Kit » développé par la communauté européenne. Le site est ouvert pour la contribution des parties prenantes.

- **Contenu du CHM** : mêmes rubriques que pour l'ancien site.

Le site a un nom de domaine indépendant et fait partie du réseau de CHM au niveau mondial : <http://mg.chm-cbd.net/>

- Gestion du CHM :

Au niveau de l'ONE, outre le point focal, deux autres personnes s'occupent du CHM : un responsable technique qui est chargé d'effectuer les échanges avec une plate-forme informelle de CHM, d'élaborer les dossiers de projets à soumettre aux partenaires financiers notamment le CHM de la Belgique, à coordonner la mise en œuvre des projets, de recueillir et intégrer les informations dans le site web ; et un informaticien qui appuie le responsable technique.

Au niveau des partenaires : les informations sont transmises au responsable technique de l'ONE en vue de leur diffusion au niveau du site.

II.2- Les projets et renforcement de capacité qui ont permis l'opérationnalisation du CHM

1997 : Activités habilitantes – « Addition du module CHM à la stratégie et plan d'action national de la biodiversité et premier rapport national ».

2004 : Activités habilitantes additionnelles en biodiversité : « Evaluation des besoins en renforcement des capacités et participation à la mise en œuvre du mécanisme du Centre d'échange d'information ».

2007 : petit projet financé par le CHM Belgique : « Opérationnalisation du nouveau site web CHM/CDB Madagascar » : après le développement du nouveau portail, le projet a permis de transférer les informations de l'ancien portail et de mettre à jour le nouveau portail.

2008 : petit projet financé par le CHM Belgique : « Mise à jour du site web CHM/CDB Madagascar – Rubrique : mise en œuvre » : le projet a permis de mettre à jour la rubrique « mise en œuvre » par les informations transmises par les parties prenantes.

2009 : petit projet financé par le CHM Belgique : « Elaboration de stratégie et plan de communication en vue d'une meilleure disponibilité d'information au niveau du CHM/CDB Madagascar » : le projet a permis l'élaboration de document de stratégie du CHM.

Outre les projets de renforcement du site web CHM, des renforcements de capacité technique sur l'utilisation du PTK sont dispensés régulièrement par le CHM de la Belgique au gestionnaire du CHM mais aussi aux techniciens issus des institutions locales gestionnaires des informations sur la mise en œuvre de la CDB.

2006 : formation sous-régionale sur l'utilisation du PTK

Participants : Madagascar : ONE – ARSIE – MEF (2 représentants) – ANGAP (2 représentants) – SAGE ; Comores : 4 représentants ; Maurice : 2 représentants.

II.3- Les principaux obstacles

Le CHM a rencontré plusieurs obstacles pendant et après sa création. Ces obstacles peuvent être résumés dans les points suivants:

- La non disponibilité des informations : (i) La rétention d'informations au niveau des partenaires malgré des enquêtes menées pour identifier les types d'informations détenues par les partenaires, peu d'intervenants répondent aux questionnaires (les enquêtes sont menées dans le cadre de certains projets liés à la mise en œuvre de la CDB) ; (ii) les résultats des études, recherches, les rapports d'activités sont non disponibles
- Méconnaissance de la CDB et du CHM
- Le réseau des intervenants n'est pas en place
- Utilisation insuffisante de l'internet comme moyen de communication
- Absence d'une stratégie et d'un plan d'action national pour le CHM.

II.4- La gestion du CHM

La gestion du CHM est assurée par l'ONE qui en tant que point focal assure l'administration du portail, la collecte de données et l'animation des partenaires à contribuer à la mise à jour du site. L'ONE assure aussi la mise à jour des informations dans le site web.

Le CHM bénéficie de petits projets qui permettent de mettre à jour les rubriques du site et de dynamiser la plateforme du CHM.

Par ailleurs, le gestionnaire du CHM fait partie de divers groupes thématiques liés à la CDB facilitant la transmission de données / informations.

La contribution est possible après enregistrement et acquisition de rôle par le gestionnaire du site. Le rôle attribué est fonction du type d'information à intégrer et l'intervention du partenaire par rapport à la CDB. Ainsi, selon le cas, le rôle peut être contributeur, éditeur, administrateur pour certaines rubriques du site ou pour le site entier.

II.5- Le contenu du CHM

Les rubriques du site web

Dans sa forme actuelle, la structure du site web permet de voir les rubriques suivantes :

- Les informations sur la CDB ainsi que les conventions liées à la CDB : les textes de ces conventions, la législation nationale liée à ces conventions, les points focaux nationaux de ces conventions figurent dans cette rubrique.
- La biodiversité : dans cette rubrique figure l'état de la biodiversité et des écosystèmes à Madagascar.
- La mise en œuvre : permet de voir la mise en œuvre des thèmes de la CDB et des protocoles qui y sont liés ainsi que les informations sur les projets qui mettent en œuvre la convention.
- La coopération montre les formes de coopération existantes pour les projets et programmes de mise en œuvre de la CDB.
- Les liens et informations sont les liens ou les informations externes.

Les types d'informations

Le formulaire utilisé pour l'intégration des informations utilise le standard **dublincore**.

Pour chaque rubrique, les informations peuvent être intégrées sous forme de pageweb, de fichier attaché ou lien URL.

D'autres rubriques tels que photos, vidéo, évènement, articles, cartographie utilisant google map peuvent être intégrés dans le site web.

III- Problématiques et enjeux du Centre d'Echange d'Information

III.1- Problématiques

Les problématiques liées à la gestion du CHM sont diverses au niveau institutionnel, au niveau de l'organisation pour la mise à jour, au niveau de la capacité pour la contribution, au niveau du financement pour le recueil de données.

Inexistence de mécanisme pour impliquer les institutions

L'état des lieux effectué pour inventorier les institutions ayant des informations sur la mise en œuvre de la CDB, a permis de constater une multitude d'intervenants (ONGs, associations, centres de recherche, projets). Les résultats de ces interventions aussi bien dans le domaine de la recherche, de conservation et de gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité et qui répondent aux programmes thématiques de la CBD, ont besoin d'être figurés dans le centre d'échange d'information pour montrer la mise en œuvre de la CDB à Madagascar. Le cadre global des interventions est basé généralement sur le plan stratégique de la CDB mais aussi sur la stratégie nationale de gestion durable de la biodiversité laquelle a besoin d'être mise à jour. Toutes ces institutions qui, par leurs interventions mettent en œuvre la CDB, communiquent uniquement leur résultat lors de l'élaboration de rapport national. Aucun mécanisme n'est opérationnel pour le suivi de la mise en œuvre de ces stratégies et d'orienter les interventions.

Mauvaise organisation pour la mise à jour

La mise à jour est effectuée par le gestionnaire du CHM au niveau de l'ONE selon la disponibilité des informations / données. Ainsi toutes les rubriques ne sont pas mises à jour. Les informations au niveau des sites web des partenaires ne donnent pas les informations complètes sur leurs réalisations. La plateforme des intervenants est informelle et aucune convention de partage des informations n'existe.

Faible niveau de contribution

La version actuelle du CHM a été développée avec « l'European Portal Tool Kit » (PTK) qui est actuellement utilisé par le réseau CHM et dont la majorité des pays ayant ratifié la convention en fait partie. Cet outil standard et interchangeable facilite la contribution de toutes les parties afin de rendre disponible des informations à jour dans le site web. Malgré des séances d'information, de sensibilisation et même de renforcement de capacité de certains représentants techniques des partenaires, le niveau de participation reste très faible. A part la mise à jour effectuée directement par le gestionnaire du CHM au niveau de l'ONE, la contribution se fait par transmission d'informations. Il en résulte que les informations sur le site ne sont pas complètes et non à jour. Il est difficile d'évaluer ni la mise en œuvre de la stratégie nationale de la gestion de la biodiversité, ni la mise en œuvre

des programmes thématiques, ni le suivi des réalisations par rapport au plan stratégique de la CBD.

L'état des lieux effectué a permis de constater la difficulté à l'utilisation du PTK et la méconnaissance des thèmes de la CBD parmi les causes du non contribution des intervenants à l'intégration des informations dans le site web CHM.

Faible accès aux sources de financement pour la capitalisation des informations

Il a été constaté que le financement pour permettre de pérenniser le système de recueil de données et de leur intégration dans le site web n'est pas prévu dans le budget des institutions d'appui. Les priorisations relatives aux activités des programmes liés aux thèmes de la CBD n'incluent pas le volet lié à la mise à disposition des informations dans le site web.

Certaines activités pour le CHM nécessitent des financements pour pouvoir être réalisées. Le budget permettant l'intégration des informations selon les thèmes et rubriques dans le CHM n'est pas prévu au niveau des parties prenantes.

En général, le financement lié à la gestion des informations est très faible au niveau national. Les mécanismes de financement diffusés au niveau du secrétariat de la convention nécessitent une cohérence des interventions pour pouvoir être éligible.

II.2- Les enjeux

Mise en œuvre du plan stratégique de la CBD

Chaque pays, en ratifiant la CBD, s'engage à élaborer un rapport national tous les quatre ans pour montrer la mise en œuvre de la CBD, à travers les réalisations par rapport au plan stratégique de la CBD. Les informations utilisées pour l'élaboration de rapport devraient provenir du site web CHM.

Par ailleurs, la mise en œuvre des protocoles liés à la CBD devrait être disponible via le CHM également.

Les réalisations par rapport aux décisions de la 9e conférence des Parties

Les décisions de la 9^e conférence des parties donnent une idée de la situation actuelle du CHM et devraient faciliter les orientations pour son opérationnalisation. Elles concernent

l'organisation générale et les formes de présentation pour rendre disponible et faciliter la compréhension des informations à jour au niveau du site web sur la mise en œuvre de la CDB au niveau national ainsi que des informations facilitant la coopération technique et scientifique.

Les réalisations par rapport aux décisions de la 10e conférence des Parties

Lors de la 10^e conférence des parties en 2010, 3 objectifs ont été retenus pour le CHM (i) Le CHM offre des services efficaces de l'information mondiale afin de faciliter la mise en œuvre du plan stratégique de la Convention; (ii) Les CHM nationaux fournissent des services d'information efficace pour faciliter la mise en œuvre des stratégies et plans d'action ; (iii) Les partenaires vulgarisent considérablement le réseau du centre d'échange et de services.

Les besoins des parties prenantes et les améliorations suggérées

Lors de l'état des lieux sur le niveau de consultation du CHM, Les besoins et améliorations sur le contenu par rapport aux thèmes de la CDB, la présentation, la communication ont été énumérés.

IV- OBJECTIFS DE LA STRATEGIE DU CHM

III.1- Objectif global

La stratégie du CHM a pour objectif global de contribuer significativement à la mise en œuvre de la Convention sur le Diversité Biologique à l'échelle nationale à travers la promotion et la facilitation de la communication, la coopération technique et scientifique entre toutes les parties prenantes œuvrant (ou touchant) dans la gestion et la conservation de la biodiversité (la communauté scientifique, les départements ministériels, les ONGs, les groupements professionnels) et ce, sur les plans national et international.

III.2- Objectif spécifique

Le CHM a pour objectif spécifique de servir d'outils de prise de décision pour la politique et les stratégies nationales et thématiques liées à la diversité biologique.

V- PRINCIPE DE BASE DE LA STRATEGIE DU CHM

En tenant compte de l'état actuel de la gestion du centre d'échange d'information de la CDB, de la nécessité de formaliser la collaboration et la participation des parties prenantes, une stratégie pour sa gestion est proposée. Elle est surtout basée sur :

L'accès de tous aux informations liées à la mise en œuvre de la CDB à Madagascar

Toutes les parties prenantes, les décideurs, les intervenants pour les programmes thématiques, le grand public devraient facilement accéder aux informations liées à la mise en œuvre de la CDB à Madagascar.

La participation de tous à la mise à disposition des informations

Les informations concernant les programmes thématiques de la CDB, les textes réglementaires, les politiques et stratégie devraient être rendus disponibles par les institutions détenteurs de ces informations et devraient être intégrées dans le centre d'échange d'information.

La vulgarisation du système

Cet aspect permet d'impliquer toutes les parties prenantes et nécessite une communication massive en vue de rendre disponible les informations, de considérer le CHM dans les activités relatives à la mise en œuvre des programmes thématiques de la CBD. La vulgarisation doit être étendue progressivement au niveau national et au niveau régional (Océan Indien, Afrique de l'Est).

La pérennisation du système

Afin de pouvoir tenir son rôle, la formalisation du comité, et les recherches de financement sont à considérer. Il s'avère nécessaire d'intégrer le CHM dans les stratégies pour la CDB, ainsi que pour les secteurs liés à la CDB.

VI- AXES STRATEGIQUES

Pour pouvoir atteindre l'objectif global qui est de contribuer significativement à la mise en œuvre de la Convention sur le Diversité Biologique à l'échelle nationale, trois axes stratégiques sont définis :

- Opérationnalisation / Pérennisation du système
- Organisation et priorisation du contenu
- Renforcement de capacité et communication

Chaque axe stratégique se décline en objectifs et en axes d'action.

AXE STRATEGIQUE 1 : OPERATIONNALISATION / PERENNISATION DU SYSTEME

Objectif 1.1- Renforcer le point focal national du CHM

Actuellement, au sein de l'ONE qui est le point focal national du CHM, un gestionnaire du CHM assure la gestion et maintenance du site web, le recueil des informations, le renforcement de capacité des partenaires du point de vue technique ainsi que la mise à jour du site web. Il a été constaté la nécessité de rendre disponible des informations à jour au niveau du site web.

Ainsi, parmi les axes d'action, on peut citer l'intégration du point focal national (ou le gestionnaire du CHM) dans les actions et initiatives en cours relatives à la biodiversité afin d'assurer le rôle de partage d'information par le CHM.

Objectif 1.2- Formaliser le comité pour le CHM

Lors de l'état des lieux effectué, la liste des intervenants ainsi que les mises en œuvre des programmes ont été recensées. Malgré les échanges fréquents organisés dans le but de recueillir les informations, il est nécessaire de mettre en place le comité CHM qui travaillera en étroite collaboration avec le PFN CDB et le PFN CHM.

Les axes d'intervention peuvent être :

- L'établissement de mailing list pour chaque programme thématique
- La mise en place et la formalisation du comité du CHM qui va coordonner les activités du CHM par note ministérielle.

Objectif 1.3- Faire fonctionner le site web CHM

Le fonctionnement du CHM dépend de la possibilité d'utiliser le logiciel « european PTK » ainsi que de la disponibilité de données à jour qui proviennent des intervenants au niveau du site web. Ainsi les interventions concernent :

- La gestion du CHM par le point focal national
- Le renforcement du partenariat avec le CHM Belgique pour l'utilisation du PTK européen
- La représentation des entités ministérielles et les institutions clés intervenant dans le domaine lié à la CDB dans le réseau des intervenants par une note mandatant les représentants à effectuer les tâches qui leur concernent au niveau du CHM.

Objectif 1.4- Assurer la pérennisation du CHM

Pour pouvoir être un système pérenne, il faudrait assurer les interventions liées au fonctionnement du réseau des intervenants ainsi que l'exploitation des sources de financement octroyées dans le cadre du CHM et qui font parties des décisions lors des conférences des parties.

Les interventions suivantes peuvent être citées :

- L'allocation des ressources pour le fonctionnement du CHM : les ressources devraient être disponibles pour les diverses réunions du comité ou du réseau des intervenants, les voyages pour les séances de travail avec les parties prenantes à la biodiversité, les renforcements de capacité. Les ressources pourraient provenir des ministères diverses ainsi que les projets rattachés
- La recherche des financements auprès des partenaires financiers cités dans le mécanisme de financement pour le CHM.

AXE STRATEGIQUE 2 : ORGANISATION ET PRIORISATION DU CONTENU

Objectif 2.1- Formaliser le CHM au niveau national

Le CHM, en étant un engagement des pays qui ont ratifié la CDB doit être développé. Il doit être opérationnel avec des données / informations disponibles sur le site web mais aussi avec un réseau d'intervenants impliqués dans tout le processus afin de pouvoir atteindre le plan stratégique du CHM.

Les interventions seront :

- Le renforcement de la collaboration entre les parties prenantes
- La facilitation de la disponibilité des informations auprès de chaque partie prenante, le moyen d'accès, la forme de mise à disposition ainsi que la fréquence de mise à jour.

Objectif 2.2- Utiliser le site web CHM pour suivre la mise en œuvre de la CDB à Madagascar

Le site web CHM/CDB devrait refléter la mise en œuvre de la CDB au niveau national. Par ailleurs, la stratégie nationale pour la gestion durable de la diversité biologique doit aussi prendre en compte les objectifs propres du CHM.

Ainsi les interventions pour cet objectif seront :

- La diffusion de la mise en œuvre du plan stratégique du CHM et des programmes thématiques au niveau du CHM
- L'utilisation du CHM pour l'établissement des rapports nationaux de la CDB et des programmes thématiques
- L'utilisation du CHM pour la mise à jour de la stratégie nationale de la gestion de la biodiversité
- L'utilisation du CHM pour la mise œuvre des plans stratégiques de la Biodiversité et thématiques
- L'utilisation du CHM pour le suivi de la synergie de mise en œuvre avec les autres conventions signées à Rio (CCNUCC – CNULD).

Objectif 2.3- Organiser la mise à disposition des données à intégrer dans le CHM

Les informations à intégrer dans le CHM sont diverses et concernent plusieurs thèmes. Les sources de ces informations sont diverses également. L'état des lieux ainsi que l'analyse de la visite des sites qui est effectuée tous les ans permettent d'identifier les besoins en informations. Il s'avère nécessaire de présenter les informations selon les besoins et ainsi de prioriser l'intégration de ces informations.

Les axes d'interventions sont :

- La présentation des informations dans le site selon les décisions des conférences des Parties

- L'utilisation du rapport de l'état des lieux et des résultats de l'analyse de visite de site pour identifier les besoins des visiteurs
- La priorisation et la planification de l'intégration des données dans le site
- La connexion avec toutes les bases de données existantes.

AXE STRATEGIQUE 3 : RENFORCEMENT DE CAPACITE ET COMMUNICATION

Objectif 3.1- Renforcer la compréhension des thèmes de la CDB

Les thèmes de la CDB sont divers. Lors de l'état des lieux, il a été constaté que les thèmes de la CDB nécessitent une clarification afin de faciliter la contribution des intervenants. Ainsi les activités suivantes seront entreprises :

- La diffusion des informations liées à chaque thème
- L'élaboration de fiches par thèmes de la CDB.

Objectif 3.2 – Renforcer la capacité technique des partenaires

L'utilisation du PTK nécessite une connaissance de base à initier aux intervenants qui seront les contributeurs du site web. Par la suite des échanges périodiques vont permettre d'approfondir les connaissances et améliorer la forme de contribution.

Les interventions seront :

- L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation sur l'utilisation du PTK pour les parties prenantes
- Le renforcement des parties prenantes pour intégrer elles mêmes les informations qui les concernent et utiles pour le CHM
- La Programmation d'échanges périodiques entre les parties prenantes.

Objectif 3.3- Utiliser le CHM comme un outil de communication, de sensibilisation

Le CHM n'est pas seulement un outil pour rendre disponible les informations relatives à la mise en œuvre de la CDB, mais c'est aussi un moyen utilisé pour la communication et la sensibilisation. Pour atteindre le maximum de cible, la langue de diffusion devrait être diversifiée.

Les activités suivantes seront ainsi menées :

- L'intégration des événements et initiatives importants liés à la CDB dans le site

- L'intégration des communications importantes notamment celles liées à la coopération (aspect financier) dans le site
- La mise en place et l'animation du Forum de discussion pour les thèmes importants
- La traduction en langue malagasy, et anglaise des informations du site
- Le renforcement de la collaboration avec les PFN des protocoles liées à la CDB (Nagoya – Cartagena) ainsi que les autres conventions signées à Rio.

Objectif 3.4- Promouvoir la coopération technique et scientifique entre les parties prenantes

La coopération technique et scientifique, un des objectifs du CHM devrait figurer dans le site web. Les guides et les manuels spécifiques devront y figurer ainsi que les experts avec leur expérience par thème. Ces informations devront être communiquées au secrétariat de la convention.

- Diffusion de guides, manuels spécifiques au niveau du site
- Diffusion des informations sur les experts par thème pour les échanges
- Assurer et maintenir la communication avec le SCBD.

Objectif 3.5- Vulgariser le CHM aux parties prenantes à tous les niveaux

Toutes les parties prenantes devraient connaître le site CHM afin de renforcer la contribution à sa mise à jour.

Les axes d'intervention sont les suivantes :

- L'insertion des informations sur le CHM dans les supports médiatiques ou dans les magazines, bulletin d'information liés à la biodiversité et l'environnement
- La production de CD de la version à jour du CHM et diffusion auprès des partenaires
- Elaboration de brochures ou poster
- Participation aux divers évènements liés à la biodiversité.

VII- PLAN D'ACTION

Le plan d'action tient compte du plan stratégique du CDB et de la décision de la 10^e COP relative au CHM et facilite la communication en vue d'une meilleure disponibilité au niveau du CHM.

AXE STRATEGIQUE 1 : OPERATIONNALISATION / PERENNISATION DU SYSTEME

Objectif	Activités	Indicateurs	Responsable	Echéance de réalisation
1.1- Renforcer le point focal national du CHM	Intégrer le point focal national dans les actions et initiatives en cours relatives à la CDB et les initiatives qui y sont liées afin d'assurer le rôle de partage d'information par le CHM	Le point focal CHM impliqué dans les activités et initiatives liées à la CDB	PFN CDB	Continu
1.2- Formaliser le comité pour le CHM	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir un mailing list pour chaque programme thématique • Mettre en place et rendre formel le comité du CHM qui va coordonner les activités du CHM par note ministérielle 	Un comité CHM en place et formalisé pour appuyer la coordination des activités	PFN CDB – Réseau des intervenants	Court terme
1.3- Faire fonctionner le site web CHM	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la gestion du CHM par le point focal national • Renforcer le partenariat avec le CHM Belgique pour l'utilisation du PTK européen • Soumettre des projets de renforcement du site web CHM • Assurer la représentation des entités 	<p>Un programme annuel de mise à jour des informations adoptées par le réseau des intervenants</p> <p>Au moins trois conventions de renforcement du site web avec le CHM Belgique jusqu'en 2020</p> <p>Au moins deux projets financés jusqu'en 2020 dans le cadre du CHM</p>	PFN CDB – PFN CHM	<p>Annuel</p> <p>Court terme</p>

Objectif	Activités	Indicateurs	Responsable	Echéance de réalisation
	ministérielles et les institutions clés intervenant dans le domaine lié à la CDB dans le réseau des intervenants par une note mandatant les représentants à effectuer les tâches qui leur concernent au niveau du CHM	Un réseau d'intervenants avec des représentants formalisés dans le cadre du CHM		
1.4- Assurer la pérennisation du CHM	<ul style="list-style-type: none"> • Allouer des ressources pour le fonctionnement du CHM • Rechercher des financements auprès des partenaires financiers cités dans le mécanisme de financement pour le CHM 	<p>Une base de données des partenaires financiers avec leur mécanisme de financement</p> <p>Au moins trois projets financés</p>	PFN CDB, PFN CHM, Institutions d'appuis et gestionnaires de projet	

AXE STRATEGIQUE 2 : ORGANISATION ET PRIORISATION DU CONTENU

Objectif	Activités	Indicateurs	Responsable	Echéance de réalisation
2.1- Formaliser le CHM au niveau national	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la collaboration entre les parties prenantes • Améliorer la disponibilité des informations auprès de chaque partie prenante, le moyen d'accès, la forme de mise à disposition ainsi que la fréquence de mise 	Des conventions d'échange d'information selon les thèmes de la CDB et selon la mise à disposition des informations signées par l'intervenant, le PFN CHM et le PFN CDB	PFN CDB, PFN CHM	Moyen terme

Objectif	Activités	Indicateurs	Responsable	Echéance de réalisation
	à jour			
2.2- Utiliser le site web CHM pour suivre la mise en œuvre de la CDB à Madagascar	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la diffusion de la mise en œuvre du plan stratégique du CHM et des programmes thématiques au niveau du CHM • Améliorer l'utilisation du CHM pour l'établissement des rapports nationaux de la CDB et des programmes thématiques • Améliorer l'utilisation du CHM pour la mise à jour de la stratégie nationale de la gestion de la biodiversité • Améliorer l'utilisation du CHM pour le suivi de la mise en œuvre des plans stratégiques de la CDB et thématiques • Améliorer l'utilisation du CHM pour le suivi de la synergie de la mise en œuvre avec les autres conventions signées à Rio 	<p>Nombre de page lié aux exigences disponibles sur le site web et consultée pour l'établissement de rapport, de stratégie</p> <p>Nombre de page diffusant la mise en œuvre des programmes thématiques</p> <p>Nombre de page sur la mise en œuvre des objectifs d'Aichi</p> <p>Nombre de page sur la mise en œuvre de la coopération entre les 3 conventions signées à Rio</p>	PFN CDB – PFN CHM	A démarrer à moyen terme et à continuer
2.3- Organiser la mise à disposition des	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter les informations dans le site selon les décisions des conférences des Parties 	Rapport d'analyse de visite de site	PFN CHM – Réseau des intervenants	A démarrer à moyen terme et à continuer

Objectif	Activités	Indicateurs	Responsable	Echéance de réalisation
données à intégrer dans le CHM	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser le rapport de l'état des lieux ainsi que les résultats de l'analyse de visite de site pour identifier les besoins des visiteurs Prioriser et planifier l'intégration des données dans le site Connecter avec toutes les bases de données existantes 	Plan d'intégration des informations Nombre et liste des liens dans le site web CHM		

AXE STRATEGIQUE 3 : RENFORCEMENT DE CAPACITE ET COMMUNICATION

Objectif	Activités	Indicateurs	Responsable	Echéance de réalisation
3.1- Renforcer la compréhension des thèmes de la CDB	<ul style="list-style-type: none"> Clarifier les thèmes de la CDB Diffuser les informations liées à chaque thème 	Thèmes avec fiches Liste de diffusion Liste des moyens de diffusion	PFN CDB, PFN CHM	Court terme
3.2- Renforcer la capacité des partenaires	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer et mettre en œuvre un plan de formation sur l'utilisation du PTK pour les parties prenantes Inciter les parties prenantes à intégrer 	Plan de formation Des rapports de formation Statistique des contributions	PFN CDB, PFN CHM, Intervenants	

Objectif	Activités	Indicateurs	Responsable	Echéance de réalisation
	<p>elles mêmes les informations qui les concernent et utiles pour le CHM</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programmer des échanges périodiques entre les parties prenantes 	<p>par intervenants, par rubrique et par thème</p> <p>Rapports d'échange entre les parties prenantes</p>		
3.3- Utiliser le CHM comme un outil de communication, de sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Figurer les évènements et initiatives importants liés à la CDB dans le site • Intégrer les communications importantes notamment celles liées à la coopération (aspect financier) dans le site • Mettre en place et animer le forum de discussion pour les thèmes importants • Traduire en langue malagasy, et anglaise les informations du site • Renforcer la collaboration avec les PFN des protocoles liés à la CDB (Nagoya – Cartagena) et les autres conventions signées à Rio (CCNUCC – CNUCLD) 	<p>Nombre d'évènements et initiatives figuré dans le site web</p> <p>Nombre de page sur la coopération</p> <p>Nombre de thèmes discutés dans le forum</p> <p>Nombre de pages présentés en malagasy et en anglais</p> <p>Un partenariat avec les PFN des protocoles de la CDB et les autres conventions signées à Rio</p> <p>Liste des informations utilisées par les autres CHM et autres conventions</p> <p>Liste des informations</p>	PFN CDB, PFN CHM, Intervenants	PM

Objectif	Activités	Indicateurs	Responsable	Echéance de réalisation
		transmises par les autres CHM et autres conventions Nombre d'échanges effectués		
3.4- Promouvoir la coopération technique et scientifique entre les parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> Diffuser les guides, manuels spécifiques au niveau du site Faire connaître les informations sur les experts par thème pour les échanges Assurer et maintenir la communication avec le SCBD 	<p>Nombre de guides et manuels intégrés dans le site et communiqués au SCDB</p> <p>Page sur les experts par thème et rapports d'échange</p>	PFN CDB, PFN CHM, Intervenants	
3.5- Vulgariser le CHM aux parties prenantes à tous les niveaux	<ul style="list-style-type: none"> Insérer des informations sur le CHM dans les supports médiatiques, magazines ou bulletin d'information liés à la biodiversité et à l'environnement Produire des CD de la version à jour du CHM Produire des brochures ou poster Participer aux divers évènements liés à la biodiversité 	<p>Nombre d'articles sur le CHM dans les médias, magazines ou bulletin d'information</p> <p>La version à jour du CHM sur CD et diffusée auprès des parties prenantes</p> <p>Nombre d'évènement auxquels le responsable CHM a participé</p>	PFN CDB, PFN CHM, Intervenants	A commencer à court terme et à continuer

VIII- CONCLUSION

Le centre d'échange d'information de la convention sur la diversité biologique figure parmi les engagements des pays ayant ratifié la convention dont Madagascar en fait partie.

L'élaboration de cette stratégie a été effectuée suite à un constat de non opérationnalisation d'un système qui a été mis en place mais dont les flux d'information n'existent et la mise à jour très faible malgré des échanges fréquents avec les parties prenantes.

La stratégie qui a été développée va permettre de mieux connaître les interventions liées à la convention ainsi que les informations qui permettent de suivre la mise en œuvre de la convention à Madagascar. Son développement fait suite à un état des lieux qui a permis d'identifier les intervenants, les informations mais aussi d'évaluer le niveau actuel d'utilisation du site web CHM et les besoins. Par ailleurs une analyse des visites du site ont permis de voir les sites les plus visités.

Les objectifs et les axes d'intervention de cette stratégie sont basés sur le constat de l'obligation à diffuser des informations à jour sur le site web et d'impliquer toutes les parties prenantes pour l'intégration des informations qui leur concernent.

La mise en œuvre des actions planifiées dans cette stratégie et la pérennisation du système dépendent de l'implication de toutes les parties prenantes du point de vue technique et financier mais aussi une coordination des responsables de la mise en œuvre de la Convention.

ANNEXE 1

Questionnaire à l'attention des intervenants dans le domaine de l'environnement pour la mise à jour du Centre d'échange d'information de la convention sur la diversité biologique à Madagascar

GENERALITES SUR L'INSTITUTION

Dénomination de l'institution

Acronyme

Nom du responsable de l'institution

Coordonnées

Adresse

Téléphone

Fax

Mail

Adresse URL

INTERVENTIONS

Objectifs

Missions

Domaines d'intervention par rapport aux thèmes de la CDB (veuillez cocher la/les case(s) correspondante(s))

- Biodiversité agricole
- Biodiversité des terres arides et subhumides
- Biodiversité des forêts
- Biodiversité des eaux intérieures
- Biodiversité des îles
- Biodiversité marine et côtière
- Biodiversité des montagnes

- Accès aux ressources génétiques et partage des avantages
- Biodiversité pour le développement
- Biodiversité et changement climatique
- Communication, Education et sensibilisation du public
- Mesures d'incitation et commerce
- Approche par écosystème
- Stratégie globale pour la conservation des plantes
- Initiative taxonomique mondiale
- Etude d'impact sur l'environnement et évaluation environnementale stratégique
- Surveillance et indicateurs
- Espèces exotiques et envahissantes
- Responsabilité et réparation
- Aires protégées
- Utilisation durable de la biodiversité
- Biodiversité et tourisme
- Connaissances traditionnelles, innovations et pratiques
- Transfert de technologie et coopération

PRINCIPALES ACTIVITES

Détails sur les zones d'intervention et projets

RESULTATS

Les réalisations par rapport aux objectifs du projet et par zone d'intervention (approche par écosystème)

Principales publications (liste, métadonnées, fichiers électroniques) – mode d'accès

Expertises (liste des experts avec expertise)

MISES A DISPOSITION DES DONNEES A METTRE A JOUR DANS LE CHM/CDB AVEC LA PERIODICITE

Lien URL à référencer dans le site web CHM/CDB :

Personne contact qui sera l'interlocuteur de l'ONE pour la mise à disposition des informations (rôle de contributeur du site)

Nom :

Titre :

Contact :

Périodicité de la mise à jour du site sur les informations concernant vos réalisations ou recherches

Transmission de données/informations

Mises en ligne des données/informations

ANNEXE 2

**Questionnaire sur le Centre d'échange d'information de la Convention
sur la Diversité Biologique de Madagascar (CHM/CDB Madagascar)**
<http://mg.chm-cbd.net/>

QUESTION 1 : Avez-vous connu le CHM/CDB de Madagascar avant ce questionnaire ?

- Oui
 Non

QUESTION 2 : Par quel moyen avez-vous connu le CHM ?

- Recherche sur Internet
 Lors d'une réunion d'information
 A travers une Association / ONG
 Autre à préciser:

QUESTION 3 : Quelle est en général la fréquence de vos visites au CHM ?

- Hebdomadaire
 Mensuelle
 Occasionnellement

QUESTION 4 : Notez dans le tableau suivant de 1 à 5 les différentes rubriques du CHM par rapport aux critères suivants :

- Pertinence par rapport à vos besoins, à votre activité
- Actualité (ou fréquence d'actualisation)
- Présentation

La note 5 correspond à l'appréciation « Très satisfait ».

Rubrique		Pertinence	Actualité	Présentation
Convention				
Biodiversité	Espèce et écosystème			
	Experts			
	Agro biodiversité			
	Monographie nationale sur la biodiversité			
	Divers			
Mise en œuvre de la convention	Documents nationaux			
	Régions de Madagascar			
	Programmes thématiques			
	Acteurs pour la mise en œuvre			
	Païement pour services environnementaux			
Coopération	Coopération avec la Belgique			
	Programmes régionaux			

Rubrique		Pertinence	Actualité	Présentation
Informati ons et liens	Liens nationaux			
	Liens internationaux			

QUESTION 5 : Noter de 1 à 5 les options suivantes du CHM :

	1	2	3	4	5
Plan du site					
Recherche					
Page d'accueil					

Commentaires sur vos notations au niveau des questions 4 & 5 :

QUESTION 6 : Avez-vous ouvert un compte de contributeur dans le CHM ?

- Oui
 Non
 Je ne le savais pas

QUESTION 7 : Avez-vous déjà contribué à la rédaction du contenu du CHM ?

- Oui
 Non
 Je ne le savais pas

QUESTION 8 : Si vous avez déjà contribué à la rédaction du contenu du CHM, par quel moyen l'avez-vous fait :

- Sur le portail CHM en utilisant mon compte
 En envoyant le texte à publier au Comité National du CHM

QUESTION 9 : En plus du contenu actuel du CHM, quelles autres rubriques pertinentes pour votre activité seraient à ajouter ?

QUESTION 10 : Autres besoins ou commentaires

ANNEXE 3

Domaines d'intervention par rapport aux thèmes de la CDB

Thème	PBZT	DWCT	FOFIFA	GERP	MICET	MBG	RBG	SNGF	WCS	WWF	Asity	CI	MNP	GSPM	Tany Meva	SAGE	TPF	ESSA Forêt	DBEV	ONE
Biodiversité agricole																				
Biodiversité des terres arides et subhumides																				
Biodiversité des forêts																				
Biodiversité des eaux intérieures																				
Biodiversité des îles																				
Biodiversité marine et côtière																				
Biodiversité des montagnes																				
Accès aux ressources génétiques et partage des avantages																				
Biodiversité pour le développement																				
Biodiversité et changement climatique																				
Communication, éducation et sensibilisation du public																				
Mesures d'incitations et commerce																				
Approche par écosystème																				
Stratégie globale pour la conservation des plantes																				
Initiative taxonomique mondiale																				
Etude d'impact sur l'environnement et évaluation environnementale stratégique																				
Surveillance et indicateurs																				
Espèces exotiques et envahissantes																				
Responsabilité et réparation																				
Aires protégées																				
Utilisation durable de la biodiversité																				
Biodiversité et tourisme																				
Connaissances traditionnelles, innovations et pratiques																				
Transfert de technologie et coopération																				